

# L'avenue Gallieni dans la visée des aménageurs !

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Joinville prévoit la densification des abords de l'avenue Gallieni.** Rappelons que ce PLU a été adopté en décembre 2007, on le doit essentiellement à Georges Nérin, ancien bras droit de Pierre Aubry, rallié à Olivier Dosne. Les bords de l'avenue Gallieni constituaient la zone UAa, où tout était mis en place pour faciliter les constructions, et notamment la suppression de toute référence à un COS (une mode néfaste qui a été généralisée ensuite par Nicolas Sarkozy dans ses réformes du droit de l'urbanisme). Mais sept ans plus tard, la Municipalité Dosne constate que les mutations attendues tardent à se produire, et décide d'appuyer sur l'accélérateur.

**Un « périmètre d'études » est mis en place par le Conseil Municipal du mardi 14 octobre 2014.** Sur l'essentiel de la zone UAa (moins les Studios de Joinville et les abords de Pierre Allaire), la Municipalité s'arroge pour 10 ans le droit de surseoir à statuer sur n'importe quel permis de construire déposé, pendant 2 ans, et ceci dès qu'elle considère que la demande en cause compromet l'opération d'aménagement qu'elle a dans ses cartons. Quelle est cette opération d'aménagement à laquelle fait référence la délibération N°8 votée par le Conseil Municipal ? Mystère ! Car seuls sont affichés des objectifs, qui veulent tout dire et rien dire (« améliorer la cohérence urbaine », « donner un caractère de centre-ville »...). Les permis de construire seront donc refusés au nom du « fait du prince ». Bien sur, qui dit « périmètre d'études » dit « études », mais ces études, on en disposera bien plus tard. Signalons qu'un particulier qui verrait sa demande de permis refusée au nom de simples objectifs passe-partout aurait toutes les chances de gagner son recours devant le tribunal administratif. Seule la production d'études sérieuses par la Municipalité, démontrant que le projet privé est incompatible avec son projet public, pourrait permettre à la Municipalité de gagner devant la juridiction administrative. Le clan qui dirige Joinville envisage donc avec sérénité de ruser avec la loi, comptant que personne n'osera se plaindre !

**Une petite arnaque est dissimulée derrière la grande.** Les charmantes petites maisons de la place de Verdun, côté Palissy (rue Hugédé, villa Gisèle), qui ne faisaient pas partie de la zone UAa à densifier dans le PLU, sont néanmoins inscrites dans le périmètre d'étude. Elles avaient déjà dû se défendre contre l'opération conduite par Bouygues (« L'embarcadère ») à l'arrière, leurs malheurs ne sont pas finis...

**Les écologistes de Joinville ne sont pas partisans du statu quo.** Oui, l'avenue Gallieni a besoin de bouger, le secteur de la Poste en particulier est une honte. Mais la méthode n'est pas la bonne, et une fois de plus on ne demande pas leur avis aux Joinvillaises et aux Joinvillais. C'est pourquoi, avec la gauche, au sein du groupe « Unis pour Joinville », nous votons contre cette délibération.